



22 novembre 1990

---

SESSION ORDINAIRE 1990-1991

---

**PROJET DE REGLEMENT  
portant approbation du compte de l'exercice 1989  
de la Régie Services en Communication graphique et Impression (Régie Graphique)**

---

**SOMMAIRE**

EXPOSE DES MOTIFS.....	2
PROJET DE REGLEMENT .....	4
COMPTES 1989 (1 <sup>er</sup> exercice) .....	6
– Bilan et compte d'exploitation.....	7
– Compte d'exploitation analytique .....	13
– Annexes.....	19

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le compte de 1989 présente non seulement la particularité de ne couvrir qu'environ 7 mois – la Régie Graphique ayant été créée le 15 mai 1989 – mais présente également la particularité de couvrir deux mois de gestion par la Commission française de la Culture et cinq mois de gestion par la Commission communautaire française.

Il faut également tenir compte du fait que le nouveau matériel de production a été installé au cours des mois de septembre et octobre, ce qui a également fortement perturbé le travail de la Régie et, par conséquent, influencé son chiffre d'affaires.

Il est évident que, comme pour toute nouvelle entreprise, un jugement valable ne peut se faire qu'après plusieurs années d'exploitation.

Néanmoins, on peut, dès à présent, signaler que l'on constate une augmentation constante du nombre de clients « extérieurs » à la Commission communautaire française. Il semble que la création de la Régie Graphique réponde bien aux besoins des associations socio-culturelles.

Malgré les réserves exprimées ci-dessus, on remarque que le compte d'exploitation de l'exercice 1989 se clôture par un boni de 148 639 F

La présentation de ces comptes a été calquée  
celle imposée à toute entreprise commerciale  
industrielle.

Le document reprend donc successivement :

- le bilan 1989;
  - le compte de résultats pour 1989;
  - l'affectation du boni;
  - le compte analytique (basé sur les secteurs d'activités de l'imprimerie);
  - les annexes détaillant certains postes du bilan et compte;
  - les règles d'évaluation.

## **1. Le budget 1989 – Service extraordinaire**

Le budget 1989 de la Régie a été voté par la Commission française de la Culture le 23 mai 1988.

Ce budget comptait 9.100.010 F de recettes, 7.937.026 F de dépenses, dégageant un excédent de recettes de 1.162.984 F.

Les tableaux, ci-après, reprennent, par fonction, les crédits tels qu'ils ont été adoptés. Dans les mêmes tableaux, ils sont comparés aux montants correspondants du compte 1989.

	1 <sup>o</sup> RECETTES	BUDGET 1989	COMPTE 1989
	Exercices antérieurs	0	0
70	Chiffres d'affaires	9.100.002	4.003.305
71	Commandes en cours	—	928.350
74	Autres produits d'exploitation (Ch. I)	2	0
74	Autres produits d'exploitation (Ch. II)	1	0
75	Produits financiers	5	6.325
7	Produits exercice propre	9.100.010	4.937.980
	2 <sup>o</sup> DEPENSES		
	Exercices antérieurs	0	0
60	Approvisionnements et marchandises	2.710.005	1.173.590
61	Services et biens divers	803.010	475.083
62	Rénumérations – charges sociales - pensions	3.040.001	2.746.746
63	Dotations amortissements et réduction de valeur sur immobilisés corporels	1.070.002	257.433
63.2	Amortissements exceptionnels (lorsque le montant du remboursement de l'emprunt dépasse le montant des amortissements)	0	0
64	Autres charges d'exploitation	4	0
65	Charges financières	410.003	132.729
66	Charges exceptionnelles	1	3.760
6	Charges exercice propre	7.937.026	4.789.341

a été calqué  
comme...  
sivement  
s secteurs  
tes du bilan  
*Le budget 1989 – Service extraordinaire*

Le budget initial prévoyait un investissement de 1.000.000 F pour l'achat et l'installation d'une presse (format A2), d'une emballeuse sous film plastique, d'un ensemble de micro-édition (ordinateurs, imprimante, scanner et logiciels), d'une photocompo-

seuse ainsi que quelques éléments périphériques pour cette installation (télécopieur,...).

Un deuxième investissement, de 450.000 F, couvrirait l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante (+ installation), de logiciels spécialisés pour la gestion et de meubles pour l'installation de ce nouveau matériel.

*Le compte 1989 – Service ordinaire*

Le tableau, ci-dessous, analyse la structure du compte d'exploitation 1989.

Ventes .....	4.003.305	81,07 %
Achats .....	- 1.173.590	- 23,77 %
Marges brutes .....	2.829.715	57,31 %
Services divers .....	- 475.083	- 9,62 %
Frais de personnel .....	- 2.746.746	- 55,62 %
Amortissements .....	- 257.433	- 5,21 %
Autre frais .....	0	0,00 %
Charges financières .....	- 132.729	- 2,69 %
Divers .....	- 3.760	- 0,08 %
Total frais .....	- 3.615.751	- 73,22 %
Produits divers .....	934.675	18,93 %
Bénéfice .....	148.639	3,01 %

Le chiffre d'affaires peut-être ventilé comme suit :

COMPTE	CA Total .....	4.003.305	100 %
	* provenant des Services de la Commission .....	3.567.247	89 %
	* autres clients .....	436.058	11 %

Le CA provenant des Services de la Commission se répartit comme suit :

		%	%/CA Total
6.325	Sociale .....	476.605	13,50
4.937.981	Cultures .....	490.300	13,75
	Administration générale .....	31.110	01,00
	Visuel .....	375.840	10,50
	Gouvernement/CBRDP .....	1.680.627	47,00
	Gouvernement supérieur .....	306.000	08,50
	Formation permanente .....	166.765	04,75
	Jeunesse .....	40.000	01,00
1.173.590		3.567.247	100,00
475.083			89,00
2.746.746			
257.433			

*Le compte 1989 – Service extraordinaire*

Le programme d'investissement prévu au budget a été réalisé. L'installation des principales machines est faite comme suit :

Septembre : installation de l'ensemble « Micro-

Septembre/octobre : installation et mise au point de la presse offset.

Novembre : installation de la photocomposeuse.

Au 31 décembre 1989, le montant liquidé auprès des fournisseurs dans le cadre de ces investissements était de 6.040.115 F.

**PROJET DE REGLEMENT**

Vu l'article 108ter, § 3 de la Constitution;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988 et par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et Régions;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises;

Vu l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 décembre 1989 fixant la répartition des compétences entre ses Membres;

Vu l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 7 décembre 1989 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Collège;

Vu l'arrêté du 26 juin 1989 de l'Exécutif de la Communauté française portant un régime transitoire d'élaboration des budgets et des comptes de la Commission communautaire française;

Vu le vote du budget pour 1989 de la Régie générale intervenu le 23 mai 1989;

Vu le décret du 18 juin 1990 organisant la tutelle de la Commission communautaire française;

**ARRETE :**

*Article 1<sup>e</sup>*

Le compte d'exploitation de la Régie générale annexé au présent projet de règlement est adopté.

Bruxelles,

Ministre, Membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux Personnes,

Georges DÉSIR

Ministre, Membre du Collège, chargé de la Santé

Jean-Louis THYS

**REGIE**

Régie

nt la tutelle  
e;

Régie graphique  
est adopté.

é de la Cité

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE  
DE BRUXELLES-CAPITALE

**REGIE SERVICES EN COMMUNICATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION  
(REGIE GRAPHIQUE)**

**COMPTES 1989**  
**(1<sup>er</sup> exercice)**

## BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

## COMPTES 1989

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	20/28	<b>10.611.445</b>	
I. Frais d'établissement (ann. I) .....	20	0	CAPITAL
II. Immobilisations incorporelles (ann. II) .....	21	0	Dépôt (ann. V)
III. Immobilisations corporelles (ann. III) .....	22/27	10.611.445	Capital soumis à
A. Terrains et constructions .....	22		Capital non soumis
B. Installations, machines et outillage .....	23	10.245.075	d'émise
C. Mobilier et matériel roulant .....	24	366.370	Values de
D. Location-financement et droits similaires .....	25	0	Réserves .....
E. Autres immobilisations corporelles .....	26	0	Réserves immobilières .....
F. Immobilisations en cours et acomptes versés .....	27	0	Réserves immobilières déboursées .....
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V) .....	28	0	1. Pour acquis .....
A. Entreprises liées .....	280/1	0	1. Autres .....
1. Participations .....	280	0	2. Reserves immobilières .....
2. Crédit .....	281	0	3. Subsides en capital .....
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	282/3	0	4. Provisions pour risques et charges .....
1. Participations .....	282	0	5. Charges financières .....
2. Crédit .....	283	0	6. Provisions pour dépréciation .....
C. Autres immobilisations financières .....	284/8	0	7. Autres risques .....
1. Actions et parts .....	284	0	8. Subsides en charge .....
2. Crédit et cautionnements en numéraire .....	285/8	0	9. Autres .....
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>			
V. Crédit à plus d'un an .....	29	0	Dettes à plus d'un an .....
A. Crédit commerciales .....	290	0	A. Dettes financières .....
B. Autres créances .....	291	0	B. Emprunts .....
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution .....	3	1.882.514	C. Dettes militaires .....
A. Stocks .....	30/36	1.882.514	Etablissements .....
1. Approvisionnements .....	30/31	954.164	Autres .....
2. En-cours de fabrication .....	32	928.350	1. Fournitures .....
3. Produits finis .....	33	0	2. Effets .....
4. Marchandises .....	34	0	3. Comptes .....
5. Immeubles destinés à la vente .....	35	0	4. Autres .....
6. Acomptes versés .....	36	0	5. Dettes à un .....
B. Commandes en cours d'exécution .....	37	0	B. Dettes à plusieurs .....
VII. Crédit à un an au plus .....	40/41	2.147.525	C. Dettes financières .....
A. Crédit commerciales .....	40	2.147.525	D. Emprunts .....
B. Autres créances .....	41	0	E. Dettes militaires .....
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI) .....	50/53	600.000	F. Etablissements .....
A. Actions propres .....	50	0	G. Autres .....
B. Autres placements .....	51/53	600.000	1. Fournitures .....
IX. Valeurs disponibles .....	54/58	343.878	2. Effets .....
X. Comptes de régularisation (ann. VII) .....	490/1	0	3. Comptes .....
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>			
	20/58	15.585.362	

## COMPTES 1989

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	10/15	1.475.638	
Capital (ann. VIII) .....	10	1.475.638	
A Capital souscrit .....	100	1.475.638	
B Capital non appelé .....	(-) 101	0	
Frais d'émission .....	11	0	
Plus-values de réévaluation .....	12	0	
Réserves .....	13	148.639	
A Réserves légales .....	130	7.600	
B Réserves indisponibles .....	131	0	
1 Pour actions propres .....	1310	0	
2 Autres .....	1311	0	
Réserves immunisées .....	132	0	
Réserves disponibles .....	133	141.039	
Benefice reporté / Perte reportée (-) .....	140/1	0	
Solidaires en capital .....	15	0	
<b>VISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	16	0	00.000.000
Provisions pour risques et charges .....			
A Pensions et obligations similaires .....	160	0	
B Charges fiscales .....	161	0	
C Grosses réparations et gros entretien .....	162	0	
D Autres risques et charges (ann. IX) .....	163/9	0	
<b>DETTES</b>	17 49	13.961.085	00.000.000
Dettes à plus d'un an (ann. X) .....	17	6.520.115	
A Dettes financières .....	170/4	6.520.115	
B Emprunts subordonnés .....	170	0	
C Emprunts obligataires non subordonnés .....	171	0	
D Dettes de location-financement et assimilées .....	172	0	
E Etablissements de crédit .....	173	6.520.115	
F Autres emprunts .....	174	0	
G Dettes commerciales .....	175	0	
H Fournisseurs .....	1750	0	
I Effets à payer .....	1751	0	
J Comptes reçus sur commandes .....	176	0	
K Autres dettes .....	178/9	0	
Dettes à un an au plus (ann. X) .....	42/48	7.332.679	
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....	42	436.000	
B Dettes financières .....	43	0	
C Etablissements de crédit .....	430/8	0	
D Autres emprunts .....	439	0	
E Dettes commerciales .....	44	3.818.410	
F Fournisseurs .....	440/4	3.818.410	
G Effets à payer .....	441	0	
H Comptes reçus sur commandes .....	46	0	
I Dettes fiscales, salariales et sociales .....	45	0	
J Impôts .....	450/3	0	
K Rémunérations et charges sociales .....	454/9	0	
L Autres dettes .....	47/48	3.078.269	
Comptes de régularisation (ann. XI) .....	492/3	108.291	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	15.585.362	

## COMPTES 1989

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>2. COMPTE DE RESULTATS (sous forme de liste)</b>			
I. Ventes et prestations .....	70/74	4.931.655	
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A) .....	70	4.003.305	
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -) .....	71	+ 928.350	
C. Production immobilisée .....	72	0	
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B) .....	74	0	
II. Coût des ventes et des prestations (-) .....	60/64	(4.652.852)	
A. Approvisionnements et marchandises .....	60	1.173.590	
1. Achats .....	600/8	1.597.730	
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +) .....	609	-424.140	
B. Services et biens divers .....	61	475.083	
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2) .....	62	2.746.746	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	630	255.713	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D) .....	631/4	1.720	
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E) .....	635/7	0	
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F) .....	640/8	0	
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) .....	649	0	
III. Bénéfice d'exploitation ..... (+) Perte d'exploitation ..... (-)	70/64 64/70	278.803	
IV. Produits financiers .....	75	6.325	
A. Produits des immobilisations financières ...	750	0	
B. Produits des actifs circulants .....	751	3.261	
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A) .....	752/9	3.064	
V. Charges financières ..... (-)	65	(132.729)	
A. Charges des dettes (ann. XIII, B) .....	650	131.911	
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, C) .....	651	0	
C. Autres charges financières (ann. XIII, D) .....	652/9	818	
VI. Bénéfice courant avant impôts ..... (+) Perte courante avant impôts ..... (-)	70/65 65/70	152.399	
VI. Bénéfice courant avant impôts ..... (+) Perte courante avant impôts ..... (-)	(70/65) (65/70)	152.399	
VII. Produits exceptionnels .....	76	0	
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760	0	
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761	0	
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels .....	762	0	
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....	763	0	
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) .....	764/9	0	

## COMPTES 1989

Codes	Exercice	Exercice précédent
Charges exceptionnelles ..... (-)	66	(3.760)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	0
B. Réductions de valeurs sur immobilisations financières .....	661	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles .....	662	0
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés .....	663	0
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B) .....	664/8	3.760
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration ..... (-)	669	0
Bénéfice de l'exercice avant impôts ..... (+)	70/66	148.639
Perte de l'exercice avant impôts ..... (-)	66/70	
Impôts sur le résultat ..... (-) (+)	67/77	0
A. Impôts (ann. XV) ..... (-)	670/3	0
B. Regularisations d'impôts et reprises provisions fiscales .....	77	0
Bénéfice de l'exercice ..... (+)	70/67	148.639
Perte de l'exercice ..... (-)	67/70	
Prélèvements sur les réserves immunisées .. (+)	78	0
Transferts aux réserves immunisées ..... (-)	68	0
Bénéfice de l'exercice à affecter .....	(70/68)	148.639
Perte de l'exercice à affecter ..... (-)	(68/70)	
<b>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</b>		
Bénéfice à affecter .....	70/69	148.639
Perte à affecter ..... (-)	69/70	0
Bénéfice de l'exercice à affecter .....	70/68	148.639
Perte de l'exercice à affecter ..... (-)	68/70	0
Bénéfice reporté de l'exercice précédent .....	790	0
Perte reportée de l'exercice précédent ..... (-)	690	0
Prélèvements sur les capitaux propres .....	791/2	0
Sur le capital et les primes d'émission .....	791	0
Sur les réserves .....	792	0
Prélèvements aux capitaux propres ..... (-)	691/2	148.639
Sur le capital et aux primes d'émission .....	691	0
Sur la réserve légale .....	6920	7.600
Sur autres réserves .....	6921	141.039
Prélevement à reporter		
Bénéfice à reporter .....	(-) 693	0
Perte à reporter .....	793	0
Prélevement d'associés dans la perte .....	794	0
Prélevement à distribuer .....	(-) 694/6	0
Prélevement sur génération du capital .....	694	0
Prélevement sur administrateurs ou gérants .....	695	0
Prélevement sur les allocataires .....	696	0

## COMPTE D'EXPLOITATION ANALYTIQUE

## COMPTE ANALYTIQUE 1989

A. PROJETS-CREATIONS		Comptes 1989	
I.	VENTES ET PRESTATIONS .....	41.368	VENTES ET
A.	Chiffre d'affaires .....	20.481	A. Chiffre d'
B.	Variation en-cours/prod. finis .....	20.887	B. Variation
C.	Production immobilisée .....	0	C. Productio
D.	Autres produits d'exploitation .....	0	D. Autres pr
II.	COUT VENTES ET PRESTATIONS .....	146.048	COUT VEN
A.	Matières premières/marchandises sous-traitance .....	(- 1.031)	A. Matière
1°	achats .....	1.090	1° achats
2°	variation stocks .....	(- 2.121)	2° variat
B.	Services et biens divers .....	11.436	B. Services
C.	Rémunérations/charges sociales pensions .....	135.306	C. Rémuné
D.	Amortissements/réductions val. ....	285	D. Amortise
E.	Réductions valeurs stocks .....	52	E. Réductio
F.	Provisions risques et charges .....	0	F. Provisio
G.	Autres charges d'exploitation .....	0	G. Autres c
III.	BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION .....	(- 104.680)	BENEFICE
IV.	PRODUITS FINANCIERS .....	142	PRODUIT
A.	Produits immobil. financières .....	0	A. Produits
B.	Produits actifs circulants .....	73	B. Produits
C.	Autres produits .....	69	C. Autres p
V.	CHARGES FINANCIERES .....	3.028	CHARGE
A.	Charges dettes .....	3.010	A. Charge
B.	Réductions val. actifs circul. ....	0	B. Réduct
C.	Autres charges financières .....	18	C. Autres c
VI.	BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS .....	(- 107.566)	BENEFIC
VII.	PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	0	PRODUIT
A.	Reprises amort./réduc. valeur .....	0	A. Reprise
B.	Reprises réduc. val. immobil. ....	0	B. Reprise
C.	Reprises prov. risques et chges .....	0	C. Reprise
D.	Plus-values réal. actifs immob. ....	0	D. Plus-va
E.	Autres produits exceptionnels .....	0	E. Autres p
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	84	CHARGE
A.	Amort. réductions valeur .....	0	A. Amor
B.	Réduc. val. immob. financières .....	0	B. Réduc
C.	Prov. risques et chges except. ....	0	C. Prov.
D.	Moins-values réal. actifs imm. ....	0	D. Moins
E.	Autres charges exception. ....	84	E. Autre
IX.	BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS .....	(- 107.650)	BENEFIC
X.	IMPOTS RESULTAT .....	0	IMPOTS
1°	Impôts .....	0	1° Impô
2°	Régularisation/reprise prov. ....	0	2° Régul
XI.	BENEFICE (PERTE) EXERCICE .....	(- 107.650)	BENEFIC

## COMpte ANALYTIQUE 1989

B. COMPOSITION-MONTAGE	Comptes 1989	
<b>VENTES ET PRESTATIONS .....</b>	<b>511.562</b>	
A. Chiffre d'affaires .....	340.281	
B. Variation en-cours/prod. finis .....	171.745	
C. Production immobilisée .....	0	
D. Autres produits d'exploitation .....	0	
<b>SORT VENTES ET PRESTATIONS .....</b>	<b>748.347</b>	
A. Matières premières/marchandises sous-traitance .....	(- 32.964)	
1° achats .....	3.088	
2° variation stocks .....	(- 36.052)	
B. Services et biens divers .....	90.546	
C. Rémunérations/charges sociales pensions .....	685.517	
D. Amortissements/réductions val. ....	4.844	
E. Réductions valeurs stocks .....	404	
F. Provisions risques et charges .....	0	
G. Autres charges d'exploitation .....	0	
<b>BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION .....</b>	<b>(- 236.785)</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS .....</b>	<b>1.170</b>	
A. Produits immobil. financières .....	0	
B. Produits actifs circulants .....	603	
C. Autres produits .....	567	
<b>CHARGES FINANCIERES .....</b>	<b>26.383</b>	
A. Charges dettes .....	26.232	
B. Réductions val. actifs circul. ....	0	
C. Autres charges financières .....	151	
<b>BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS .....</b>	<b>(- 261.998)</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS .....</b>	<b>0</b>	
A. Reprises amort./réduc. valeur .....	0	
B. Reprises réduc. val. immobil. ....	0	
C. Reprises prov. risques et chges .....	0	
D. Plus-values réal. actifs immob. ....	0	
E. Autres produits exceptionnels .....	0	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES .....</b>	<b>696</b>	
A. Amort. réductions valeur .....	0	
B. Réduc. val. immobil. financières .....	0	
C. Prov. risques et chges except. ....	0	
D. Moins-values réal. actifs imm. ....	0	
E. Autres charges exception. ....	696	
<b>BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS .....</b>	<b>(- 262.694)</b>	
<b>IMPOTS RESULTAT .....</b>	<b>0</b>	
1. Impôts .....	0	
2. Régularisation/reprise prov. ....	0	
<b>BENEFICE (PERTE) EXERCICE .....</b>	<b>(- 262.694)</b>	

## COMpte ANALYTIQUE 1989

C. PHOTOGRAVURE	Comptes 1989	
I. VENTES ET PRESTATIONS .....	929.474	VENTES ET P
A. Chiffre d'affaires .....	720.595	A. Chiffre d'aff
B. Variation en-cours/prod. finis .....	208.879	B. Variation en
C. Production immobilisée .....	0	C. Production i
D. Autres produits d'exploitation .....	0	D. Autres prod
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS .....	893.738	COUT VENTE
A. Matières premières/marchandises sous-traitance .....	305.949	A. Matières pr
1 <sup>o</sup> achats .....	382.294	1 <sup>o</sup> achats ..
2 <sup>o</sup> variation stocks .....	(- 76.345)	2 <sup>o</sup> variation
B. Services et biens divers .....	96.806	B. Services et
C. Rémunérations/charges sociales pensions .....	392.764	C. Rémunérati
D. Amortissements/réductions val. ....	97.799	D. Amortiss
E. Réductions valeurs stocks .....	421	E. Réductions
F. Provisions risques et charges .....	0	F. Provisions r
G. Autres charges d'exploitation .....	0	G. Autres char
III. BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION .....	35.736	BENEFICE (P
IV. PRODUITS FINANCIERS .....	1.423	PRODUITS FI
A. Produits immobil. financières .....	0	A. Produits im
B. Produits actifs circulants .....	734	B. Produits act
C. Autres produits .....	689	C. Autres pro
V. CHARGES FINANCIERES .....	21.537	CHARGES FI
A. Charges dettes .....	21.353	A. Charges det
B. Réductions val. actifs circul. ....	0	B. Réductions
C. Autres charges financières .....	689	C. Autres char
VI. BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS .....	15.622	BENEFICE (P
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	0	PRODUITS EX
A. Reprises amort./réduc. valeur .....	0	A. Reprises am
B. Reprises réduc. val. immobil. ....	0	B. Reprises ré
C. Reprises prov. risques et chges .....	0	C. Reprises pr
D. Plus-values réal. actifs immob. ....	0	D. Plus-values
E. Autres produits exceptionnels .....	0	E. Autres proc
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	846	CHARGES EX
A. Amort. réductions valeur .....	0	A. Amort. rédi
B. Réduc. val. immobil. financières .....	0	B. Réduc. val.
C. Prov. risques et chges except. ....	0	C. Prov. risque
D. Moins-values réal. actifs imm. ....	0	D. Moins-valu
E. Autres charges exception. ....	846	E. Autres char
IX. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS .....	14.776	BENEFICE (B
X. IMPOTS RESULTAT .....	0	IMPOTS RESU
1 <sup>o</sup> Impôts .....	0	1 <sup>o</sup> Impôts .....
2 <sup>o</sup> Régularisation/reprise prov. ....	0	2 <sup>o</sup> Régularisat
XI. BENEFICE (PERTE) EXERCICE .....	14.776	BENEFICE (B

## COMPTE ANALYTIQUE 1989

D. IMPRESSION	Comptes 1989	
VENTES ET PRESTATIONS .....	2.923.301	
A. Chiffre d'affaires .....	2.582.132	
B. Variation en-cours/prod. finis .....	341.169	
C. Production immobilisée .....	0	
D. Autres produits d'exploitation .....	0	
COUT VENTES ET PRESTATIONS .....	2.365.608	
A. Matières premières/marchandises sous-traitance .....	872.162	
1 <sup>o</sup> achats .....	1.145.732	
2 <sup>o</sup> variation stocks .....	(- 273.570)	
B. Services et biens divers .....	128.128	
C. Rémunérations/charges sociales pensions .....	1.328.163	
D. Amortissements/réductions val. ....	36.759	
E. Réductions valeurs stocks .....	396	
F. Provisions risques et charges .....	0	
G. Autres charges d'exploitation .....	0	
BENEFICE (PERTE) EXPLOITATION .....	557.693	
PRODUITS FINANCIERS .....	2.324	
A. Produits immobil. financières .....	0	
B. Produits actifs circulants .....	1.198	
C. Autres produits .....	1.126	
CHARGES FINANCIERES .....	56.473	
A. Charges dettes .....	56.172	
B. Réductions val. actifs circul. ....	0	
C. Autres charges financières .....	301	
BENEFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS .....	503.544	
PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	0	
A. Reprises amort./réduc. valeur .....	0	
B. Reprises réduc. val. immobil. ....	0	
C. Reprises prov. risques et chges .....	0	
D. Plus-values réal. actifs immob. ....	0	
E. Autres produits exceptionnels .....	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	1.382	
A. Amort. réductions valeur .....	0	
B. Réduc. val. immob. financières .....	0	
C. Prov. risques et chges except. ....	0	
D. Moins-values réal. actifs imm. ....	0	
E. Autres charges exception. ....	1.382	
BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS .....	502.162	
IMPOTS RESULTAT .....	0	
1 <sup>o</sup> Impôts .....	0	
2 <sup>o</sup> Régularisation/reprise prov. ....	0	
BENEFICE (PERTE) EXERCICE .....	502.162	

## COMPTE ANALYTIQUE 1989

E. BROCHAGE-FINITION	Comptes 1989
I. VENTES ET PRESTATIONS .....	525.950
A. Chiffre d'affaires .....	340.280
B. Variation en-cours/prod. finis .....	185.670
C. Production immobilisée .....	0
D. Autres produits d'exploitation .....	0
II. COUT VENTES ET PRESTATIONS .....	499.111
A. Matières premières/marchandises sous-traitance .....	29.474
1° achats .....	65.526
2° variation stocks .....	(- 36.052)
B. Services et biens divers .....	148.167
C. Rémunérations/charges sociales pensions .....	204.997
D. Amortissements/réductions val. ....	116.026
E. Réductions valeurs stocks .....	447
F. Provisions risques et charges .....	0
G. Autres charges d'exploitation .....	0
III. BÉNÉFICE (PERTE) EXPLOITATION .....	26.839
IV. PRODUITS FINANCIERS .....	1.266
A. Produits immobil. financières .....	0
B. Produits actifs circulants .....	653
C. Autres produits .....	613
V. CHARGES FINANCIERES .....	25.308
A. Charges dettes .....	25.144
B. Réductions val. actifs circul. ....	0
C. Autres charges financières .....	164
VI. BÉNÉFICE (PERTE) COURANT AV. IMPOTS .....	2.797
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS .....	0
A. Reprises amort./réduc. valeur .....	0
B. Reprises réduc. val. immobil. ....	0
C. Reprises prov. risques et chges .....	0
D. Plus-values réal. actifs immob. ....	0
E. Autres produits exceptionnels .....	0
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES .....	752
A. Amort. réductions valeur .....	0
B. Réduc. val. immobil. financières .....	0
C. Prov. risques et chges except. ....	0
D. Moins-values réal. actifs imm. ....	0
E. Autres charges exception. ....	0
IX. BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPOTS .....	2.045
X. IMPOTS RESULTAT .....	0
1° Impôts .....	0
2° Régularisation/reprise prov. ....	0
XI. BÉNÉFICE (PERTE) EXERCICE .....	2.045

## **ANNEXES**

VALEUR D'ACQUIS  
Au terme de l'exercice  
Mutations de l'exercice  
- Acquisitions, y compris  
mobilisées .....  
- Cessions et désaffilia-  
tions .....  
- Transferts d'une  
une autre .....  
Au terme de l'exercice

PLUS VALUES  
Au terme de l'exercice  
Mutations de l'exercice  
- Actées .....  
Acquises de tiers .....  
Annulées .....  
Transférées d'une  
une autre .....  
Au terme de l'exercice

AMORTISSEMENT DE VALEUR  
Au terme de l'exercice  
Mutations de l'exercice  
- Actés .....  
- Revers .....  
Acquis de tiers .....  
Annulés .....  
Transférés d'une  
une autre .....  
Au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE AU TERMES DE

dont : - terrains et  
installations .....  
- mobilier .....  
-

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT : néant

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : néant

## III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	1 Terrains et constructions (rubrique 22)	2 Installations mach. et outill. (rubrique 23)	3 Mobilier et mat. roulant (rubrique 24)	4 Locat. finan. et droits simil. (rubrique 25)	5 Autres immobilis. corpor. (rubrique 26)	6 Immobilis. en cours et acpt (rubrique 27)
<b>VALEUR D'ACQUISITION</b>							
Au terme de l'exercice précédent .....	815	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- acquisitions, y compris la production immobilisée .....	816	0	10.443.797	423.361	0	0	0
- lessions et désaffections ..... (-)	817	0	0	0	0	0	0
- transferts d'une rubrique							
autre ..... (+)(-)	818	0	0	0	0	0	0
Au terme de l'exercice .....	819	0	10.443.797	423.361	0	0	0
<b>PLUS-VALUES</b>							
Au terme de l'exercice précédent .....	820	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- gagnées .....	821	0	0	0	0	0	0
- acquises de tiers .....	822	0	0	0	0	0	0
- annulées ..... (-)	823	0	0	0	0	0	0
- transférées d'une rubrique							
autre ..... (+)(-)	824	0	0	0	0	0	0
Au terme de l'exercice .....	825	0	0	0	0	0	0
<b>AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS</b>							
<b>VALEUR</b> ..... (-)							
Au terme de l'exercice précédent .....	826	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice :							
- décais .....	827	0	198.722	56.991	0	0	0
- repris ..... (-)	828	0	0	0	0	0	0
- acquis de tiers .....	829	0	0	0	0	0	0
- annulés ..... (-)	830	0	0	0	0	0	0
- transférés d'une rubrique							
autre ..... (+)(-)	831		0				
Au terme de l'exercice .....	832	0	198.722	56.991			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>							
<b>TERME DE L'EXERCICE</b> a) + b) - c)	833	0	10.245.075	366.370			
- terrains et constructions .....	250				0		
- installations, machines et outillage	251				10.245.075		
- mobilier et matériel roulant .....	252				366.370		

## VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
... et parts .....	51	0	
... comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	0	
... non appelé ..... (-)	8682	0	
... revenu fixe .....	52	0	
... pris par des établissements de crédit .....	8684	0	
... à terme détenus auprès des établis. de crédit .....	53	600.000	
... une durée résiduelle ou de préavis :			
... un mois au plus .....	8686	600.000	
... de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	0	
... de plus d'un an .....	8688	0	
... placements de trésorerie non repris ci-avant .....	8689	0	

CAPITAL SOCIAL  
1 Capital souscrit (1)  
- Au terme de l'e  
- Modifications a  
constitution rég

- Au terme de l'e

1. Représentation d  
2.1 Catégories d

2.2 Actions nom  
Nominatives  
Au porteur .

CAPITAL NON LI

ACTIONS PROPRE

ENGAGEMENTS E

CAPITAL AUTORI

PARTS NON REPR

## VII. COMPTE DE REGULARISATION : néant

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL			
Capital souscrit (rubrique 100 du passif) :			
Au terme de l'exercice précédent .....	8700	0	XXXXXXXXXX
Modifications au cours de l'exercice : constitution régie le 15 mai 1989 .....		1.475.638	XXXXXXXXXX
Au terme de l'exercice .....	8701	1.475.638	XXXXXXXXXX
Représentation du capital :			
Catégories d'actions			
Actions nominatives ou au porteur :			
Nominatives .....	8702		
Au porteur .....	8703		

CAPITAL NON LIBERE : néant.

ACTIONS PROPRES : néant.

ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS : néant.

CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT : néant.

PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL : néant.

**IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES : néant**

## X. ETAT DES DETTES

Codes	DETTE (OU PARTIE DE DETTE)		
	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au + à courir	ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 42)	(rubrique 17)	
<b>VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE</b>			
880	436.000	6.520.115	0
881	0	0	0
882	0	0	0
883	0	0	0
884	436.000	6.520.115	0
885	0	0	0
886	0	0	0
887	0	0	0
888	0	0	0
889	0	0	0
890	0	0	0
891	436.000	6.520.115	0

## DETTE GARANTIES

(prises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif) : néant.

## DETTE FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES : néant.

## XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Prorata intérêts non échus sur dettes envers établissements de crédit .....

Exercice

108.291

## XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

## A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)

Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du fait de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74) dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740	0	
C. 1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL .....	9090	6	
Ouvriers .....	9091	4	
Employés .....	9092	1	
Personnel de direction .....	9093	1	
Autres .....	9094	0	
C. 2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	2.362.774	
b) Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	365.262	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales .....	622	0	
d) Autres frais de personnel .....	623	18.710	
e) Pensions .....	624	0	
C. 3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7) Dotations (+); utilisations et reprises (-) .....	635	0	
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours :			
- actées .....	9110	0	
- reprises .....	(-)	9111	0
2. Sur créances commerciales :			
- actées .....	9112	1.720	
- reprises .....	(-)	9113	0
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions .....	9115	0	
Utilisations et reprises (-) .....	9116	0	
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	0	
Autres .....	641/8	0	

- XIII. RESULTATS FINANCIERS : néant
- XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS : néant
- XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT : néant
- XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS : néant
- XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN : néant
- XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES AVEC  
LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION : néant
- XIX. RELATIONS FINANCIERES : néant

## REGLES D'EVALUATIONS

### I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition. L'amortissement linéaire est calculé en fonction de la durée d'utilisation de ce genre d'investissement par la régie, et est conforme aux taux généralement admis par l'administration des contributions directes.

1.2. Si ces immobilisations étaient amortissables « ad libitum » conformément à la législation fiscale, la régie se réserve de bénéficier des taux d'amortissement favorables ainsi admis.

1.3. En cas de frais d'établissement, les amortissements seront pratiqués en 5 ans.

1.4. Si une immobilisation incorporelle n'était plus utilisée par la régie, il sera procédé à une réduction de valeur à charge de l'exercice qui aura constaté la désaffection, de manière à amortir totalement la valeur d'acquisition de l'immobilisation incorporelle désaffectionnée.

### II. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition défini conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.

2.2. Les amortissements linéaires sont pratiqués en fonction de la durée de vie probable de l'investissement, et sont donc variables selon le genre d'investissement.

2.3. En cas de désaffection ou de ventes d'éléments de ce type, une régularisation sera opérée en fonction du prix de vente ou du prix de réalisation probable du bien. Cette régularisation interviendra à charge ou au bénéfice de l'exercice qui aura vu la naissance de la désaffection ou de la vente.

2.4. Une réduction de valeur spéciale sera pratiquée si, en fin d'exercice, il est constaté que la valeur d'exploitation est inférieure à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements effectués. De même, la régie se réserve de bénéficier des dispositions légales favorables permettant un amortissement accéléré « ad libitum », conformément à toutes dispositions légales en la matière, prises sur le plan fiscal.

2.5. Des réévaluations d'immobilisations corporelles pourront être faites de manière prudente, s'il est constaté une différence entre la valeur vénale et le prix d'acquisition diminué des amortissements pratiqués.

### III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

3.1. Ces immobilisations sont évaluées au prix d'acquisition.

3.2. Une réduction de valeur sera opérée si la valeur d'inventaire est inférieure à une évaluation faite suivant les critères traditionnellement utilisés pour de telles appréciations et si la moins-value ainsi dégagée a un caractère durable.

### IV. MARCHANDISES

4.1. Les marchandises sont évaluées au prix d'acquisition et selon la méthode du coût moyen pondéré.

4.2. Pour les marchandises éventuellement achetées en dehors de l'étranger, celles-ci sont converties sur base du dernier cours moyen utilisé par la comptabilité pour la comptabilisation des achats en devises étrangères. Ce cours moyen est déterminé en fonction de l'évolution des cours des devises par rapport au franc belge.

4.3. La part des stocks qui serait réputée être de fabrication, est évaluée au prix d'acquisition des marchandises, majoré des coûts directs de fabrication.

4.4. Les travaux en cours sont évalués conformément à la méthode utilisée pour les produits fabriqués, mais en tenant compte de leur état d'avancement.

### V. CREANCES – VALEURS DISPONIBLES – PLACEMENTS DIVERS

5.1. Ces éléments sont évalués à la somme effectivement due par les débiteurs, quelle que soit l'origine de la créance.

5.2. Une réduction de valeur sera pratiquée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette réduction de valeur sera à la charge de l'exercice qui aura vu la naissance du générateur de la perte.

5.3. Si une créance s'avère devenir irrécouvrable, elle sera éliminée de l'actif où elle est comptabilisée et portée en charge au compte tenu des réductions de valeur antérieurement pratiquées.

5.4. Si une partie des actifs est établie en devises étrangères, il est à convertir au cours prévu au poste « marchandises ».

### VI. COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIF

6.1. Sont évalués à la valeur d'acquisition et compte tenu de la règle « prorata temporis ».

6.2. Si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'exploitation, cette dernière sera retenue.

### VII. IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT ET ASSIMILE

7.1. Ce type d'investissement sera évalué en vertu des dispositions de la loi en la matière et selon la date de la conclusion du contrat, ainsi que le prévoit la loi.

### VIII. DETTES

8.1. Les dettes sont évaluées à la somme effectivement échellement due au moment de l'établissement des comptes annuels.

8.2. Si une partie de ces dettes est en devises étrangères, elle sera convertie conformément à ce qui est prévu au poste « marchandises ». En cas de dévaluation ou de réévaluation d'une dette étrangère, même après l'établissement des comptes annuels, et avant leur approbation, une régularisation sera opérée à la charge ou au bénéfice de l'exercice.